

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 3

L'an deux mille quatorze et le 27 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni exceptionnellement à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 17 juin 2014, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

Etaient présents : M. MARC PERE, M.YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M.NICOLAS COSTES, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME BRIGITTE COLOMIE, MME KATY COLDER, M. DENIS MOLET, MME ISABELLE GODEAS, M. LAURENT ORTIC, MME FLORENCE TOULZE, M.PATRICE ETAVE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME NATHALIE GAUVRIT, M.JOËL FEULLERAT, MME NADINE MAURIN, M. ERWAN DANIEL, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ISABELLE SEROR, MME ELISABETH ATTELAN.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIÈRE (Pouvoir donné à M. MARC PERE), M.PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à M.YVAN NAVARRO), M. ANDRE PAULHIAC (POUVOIR donné à M.JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé : M. DOMINIQUE GIRONNET

M.DENIS MOLET a été élu secrétaire

DÉLIBÉRATION n° 2014/102

Objet : Avis à formuler sur la modification des statuts de MANEO- SMAGV31 (Syndicat Mixte d'Accueil des gens du Voyage)

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical de MANEO SMAGV31, dans sa séance du 27 février 2014, s'est prononcé favorablement sur le changement de statuts du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage dans le Département de la Haute Garonne.

Les modifications concernent les articles 1, 2, 5 et 10 des statuts du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'avis du Conseil Municipal est sollicité quant à ces modifications.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis favorable aux modifications des statuts du SMAGV 31.

Décision

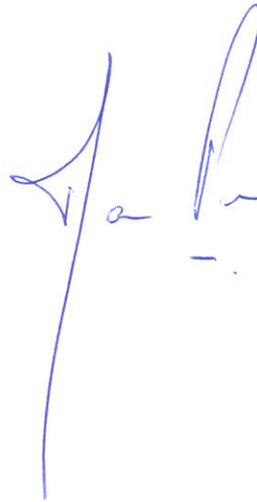
Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité moins une abstention (M.ANDRE PAULHIAC) d'émettre un avis favorable aux modifications des statuts du SMAGV 31.

- Transmis le 02 JUIL. 2014
- Affiché le 02 JUIL. 2014



Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

